



I

29-30 sept 2020

Cours syndical et Assemblée des délégués PV

Que ma volonté soit faite...

Après avoir salué les délégués des sections et les invités, le président central Roland Schwager ouvre le cours syndical de la PV qui porte sur le rôle des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte APEA. Madame Christener et les conférencières de Pro Senectute nous présentent cette instance professionnelle qui réunit des travailleurs sociaux, des psychologues, des juristes, etc. et qui est chargée par la loi de la protection de l'enfant et de l'adulte.

Le mandat pour cause d'incapacité permet, lorsqu'une personne n'est plus capable de discernement, de charger un mandataire de tâches dans les domaines de l'assistance personnelle, de la gestion du patrimoine et des actes juridiques. Les directives anticipées du patient fournissent au corps médical des informations importantes sur les traitements, le don d'organes et la représentation dans les décisions médicales lors d'incapacité de discernement du patient. Si ces documents sont établis correctement, tout est plus clair pour tous les intervenants et l'APEA n'a pas à s'en occuper.

Cela devient plus difficile pour les proches et les médecins quand rien n'a été fait. L'APEA devra alors prendre des mesures si des personnes ayant besoin d'aide n'ont pas pourvu à leur soutien ou n'en disposent pas ou pas en suffisance. Il s'agira alors de nommer les personnes compétentes pour fournir cette assistance et aider à prendre les décisions médicales. Vous trouvez des informations sous <https://www.prosenectute.ch/fr.html> et <https://kescha.ch/fr/>.

Mercredi matin, l'Assemblée des délégués a traité les points statutaires et adopté le rapport annuel. Egon Minikus, caissier central, a donné quelques explications sur les comptes annuels qui ont été adoptés dans la foulée. Les élections pour la période 2021-24 ont vu tous les titulaires confirmés par applaudissements. Patrick Rouvinez entre à la CG pour Othmar Zwissig qui a terminé son mandat.

Aroldo Cambi, administrateur SEV, a présenté un exposé technique sur la Caisse de pensions CFF. La grande proportion de retraités lui pose des problèmes spécifiques. La rémunération du capital des rentiers est plus élevée que celle des actifs et absorbe des moyens importants. Les experts recommandent de baisser encore le taux technique dès 2021. Proposition que le Conseil de fondation doit examiner en lien avec sa stratégie de placements durables. Dommage que seulement 14.7% des actifs aient participé aux élections de ce Conseil. Les candidats du SEV ont tout de même été élus.

Les négociations FVP vont se poursuivre en décembre. On parle de rabais moins élevés. L'OFT est partenaire aux négociations dès lors que, à la différence des CFF, presque toutes les entreprises privées doivent financer les FVP par le trafic régional. Les indemnités pour ce trafic sont en partie à la charge des cantons. La PV continue à défendre le maintien du système actuel et refuse tout bousillage.

La récolte de signatures pour l'initiative AVS se poursuit bien que le coronavirus ait changé le contexte socioéconomique. Les travailleurs subissent des baisses de salaire et des licenciements. La PV a des doutes sur cette poursuite.

Andrea-Ursula Leuzinger, présidente de l'AD et membre de la Commission des femmes SEV, nous a présenté quelques chiffres impressionnants sur le travail non rémunéré des femmes (248 milliards d'heures), les heures non payées pour s'occuper des enfants (env 1 milliard) et les écarts de salaire par rapport aux hommes (100 milliards).

Roland Schwager répond encore à quelques questions des délégués et Andrea-Ursula peut mettre un terme à cette intéressante assemblée des délégués.

Alex Bringolf, secrétaire central PV